



MAIRIE DE ODARS

16 allée des Pyrénées  
31450 ODARS  
Téléphone 05.62.71.71.40

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 031-213104029-20240320-D2024\_03\_02-DE

Berger  
Levrault

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-03-02

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** le 14 mars 2024

**PRÉSENTS :** ARSÉGUEL Patrice - BRETHOUS Jacques - COUJOU-DELABIE Marie-Ange - DECROIX Jacques - FAURE Cécile - JOURNOU Mathieu - LUVISUTTO Alain - SCIE-NEGRIN Lydie - SORIANO Timothée

**ABSENTS EXCUSES :** BERTHELOT Béatrice donne procuration à ARSÉGUEL Patrice, HAMON Yann donne procuration à COUJOU-DELABIE Marie-Ange JULIEN-DELANNOY Martine donne procuration à SCIE-NEGRIN Lydie

**ABSENTES :** CLARET Laurie - MERLE Laure

**Secrétaire de séance :** COUJOU-DELABIE Marie-Ange

**Nombre de membres :** En Exercice : 14      **Présents :** 9      **Votants :** 10

**Participation :** Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2023

**Monsieur le Maire confie la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques BRETHOUS, et quitte la salle.**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui laisse apparaître au 31 décembre 2023 :

**En section de fonctionnement :**

- un excédent de clôture de 219 553.91 €

**En section d'investissement :**

- un excédent de clôture de 136 535.10 €
- des Restes à Réaliser sur dépenses d'investissement 1 199 258.15 €

Monsieur Jacques BRETHOUS précise que son exécution n'appelle aucune observation et demande au Conseil Municipal :

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2023,
- de reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser,
- d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023, **hors de la présence de Monsieur le Maire.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait à Odars, le 20 mars 2024

**Patrice Arségué, Maire**



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>